

## DOSSIER TECHNIQUE

Enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la voirie, sise rue de Mellac, appartenant au domaine public routier communal dans le cadre de la construction du conservatoire intercommunal de musique et de danse

Du 21 novembre au 06 décembre 2022

|  |   |
|--|---|
| A-Notice explicative.....  | 2 |
| 1. Objet.....  | 2 |
| 2. Contexte.....   | 2 |
| 3. Procédure.....  | 4 |
| 3.1. Schéma de procédure de classement/déclassement soumise<br>à enquête publique..... | 4 |
| 3.2. Rappel de la procédure de déclassement.....                                       | 5 |
| B- Documents graphiques.....   | 5 |

## A-Notice explicative

### 1. Objet

Enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion de voirie du domaine public (rue de Mellac) dans le cadre de la construction du conservatoire intercommunal de musique et de danse.

### 2. Contexte

D'ici à l'horizon 2024, un nouveau conservatoire de musique et de danse verra le jour sur le territoire. Situé en haute ville, à Quimperlé, il offrira aux habitant.e.s un meilleur accès aux pratiques artistiques, dans les conditions optimales d'enseignement.

Depuis le 1er janvier 2017, le Conservatoire de musique et danse de Quimperlé a été transféré à la Communauté d'agglomération. Ce transfert a permis d'affirmer le rôle fédérateur et pilote de l'équipement au sein du réseau des écoles de musique, et de déclencher la rédaction d'un plan de développement des enseignements artistiques en matière de musique et de danse sur le territoire. Projet global de territoire, le nouveau Conservatoire communautaire prend alors une autre dimension. Répondant aux critères du label de « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal », il sera ouvert à l'ensemble du réseau intercommunal musique et danse et aux citoyens, en le faisant évoluer vers un lieu de ressources et de pratiques artistiques en Pays de Quimperlé.

De 250 places, l'auditorium et son gradin se positionnent comme volumes de pivot autour desquels s'organisent les différentes fonctions du projet : salles de musique, studios de danse, dressing costumes danse et spectacles, locaux techniques, matériel son et lumière...

L'accueil du nouveau conservatoire intercommunal offre également l'occasion de reconfigurer et requalifier les différents types d'espaces publics attenants : rues, stationnements, place ou parvis. Ainsi, un espace public recomposant l'ancienne place des écoles sera entièrement dédié aux piétons, pour favoriser la vie de quartier, tandis que les aires de stationnement (118 places et 12 pour les vélos) seront réparties en contrebas du bâtiment (Square de Liskeard, rue Mellac...) et en sous-sol.

Le futur équipement communautaire sera situé en ville haute de Quimperlé à la place actuelle du centre Guéhénno. Il s'intégrera dans un quartier faisant l'objet d'une opération de requalification urbaine portée par la Ville de Quimperlé, et intégrant les orientations du plan local de déplacement. Équipement culturel structurant, le nouveau bâtiment contribuera ainsi à la revitalisation et à l'embellissement du quartier, en se positionnant notamment comme lieu de redécouverte de la ville, à travers un point de vue sur la ville basse.

Le projet de conservatoire de musique et de danse communautaire sera édifié en haute ville, secteur Guéhenno. Son implantation est prévue d'empiéter les parcelles AR 593, AR 594 et sur une partie de la voirie communale (hachuré en bleu sur le plan joint). Le bâtiment Guéhenno sera en partie conservé, l'ancienne maison de la police municipale sera détruite, les places de parkings seront réparties en contrebas du bâtiment et en sous-sol.

Le déclassement qui fait l'objet de cette enquête publique concerne une portion du domaine public rue de Mellac. Actuellement des places de stationnement y sont présentes. Afin de pouvoir édifier le nouveau conservatoire il est nécessaire de céder cette emprise.

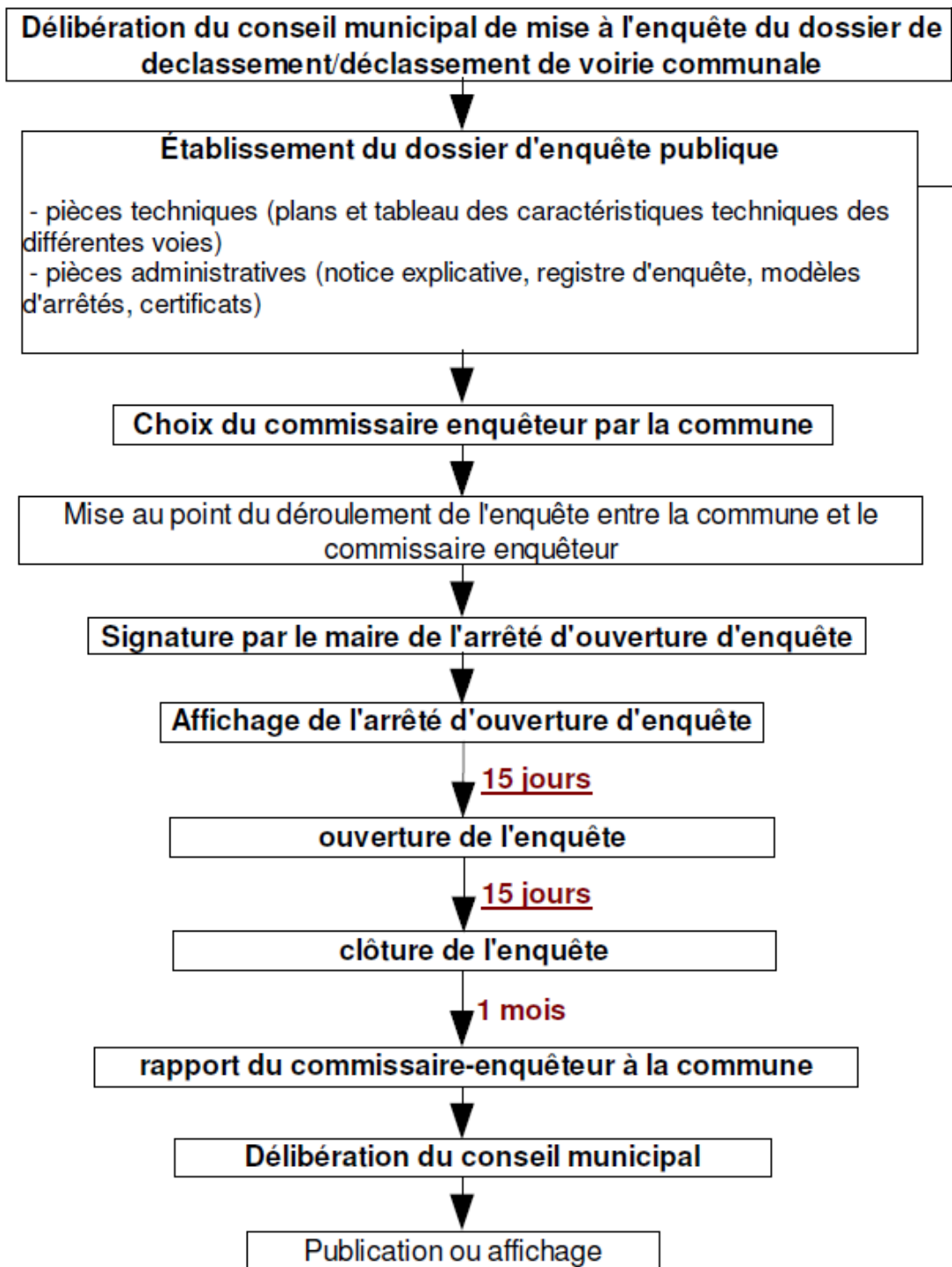
Pour ce faire, il faut au préalable suivre une procédure de désaffectation et de déclassement des emprises concernées : La désaffectation fait cesser l'utilisation du bien appartenant à la ville. Le déclassement d'un bien communal a pour effet de sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la commune de l'aliéner.

Le déclassement envisagé aura pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière relatif à la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale, il est nécessaire de lancer une enquête publique permettant d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

### 3. Procédure

#### 3.1. Schéma de procédure de classement/déclassement soumise à enquête publique



### 3.2 Rappel de la procédure de déclassement

Le domaine public routier se compose de l'ensemble des biens du domaine public affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées (article L.111-1 du code de la voirie routière).

Les emprises bordées des voies affectées à la circulation et utilisées de façon permanente comme parc de stationnement automobile sont assimilées à une dépendance de la voirie publique (Conseil d'Etat, 18 octobre 1995).

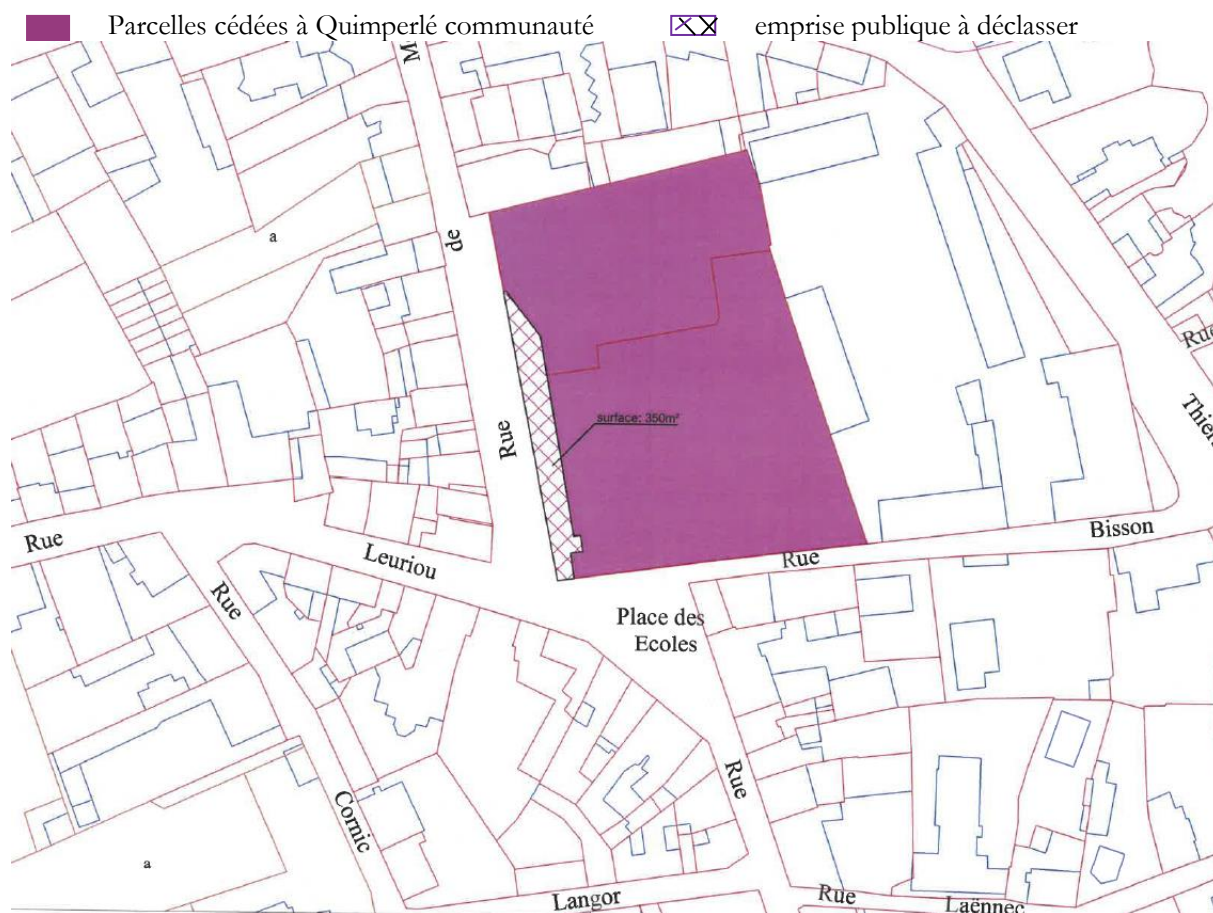
Dans ces conditions, la parcelles à céder relève du domaine public routier communal.

Aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, il y a lieu d'organiser une enquête publique avant la désaffectation d'un bien dès lors que l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Par délibération du 22 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de l'enquête publique en vue du déclassement du domaine public impacté par le projet.

## B- Documents graphiques

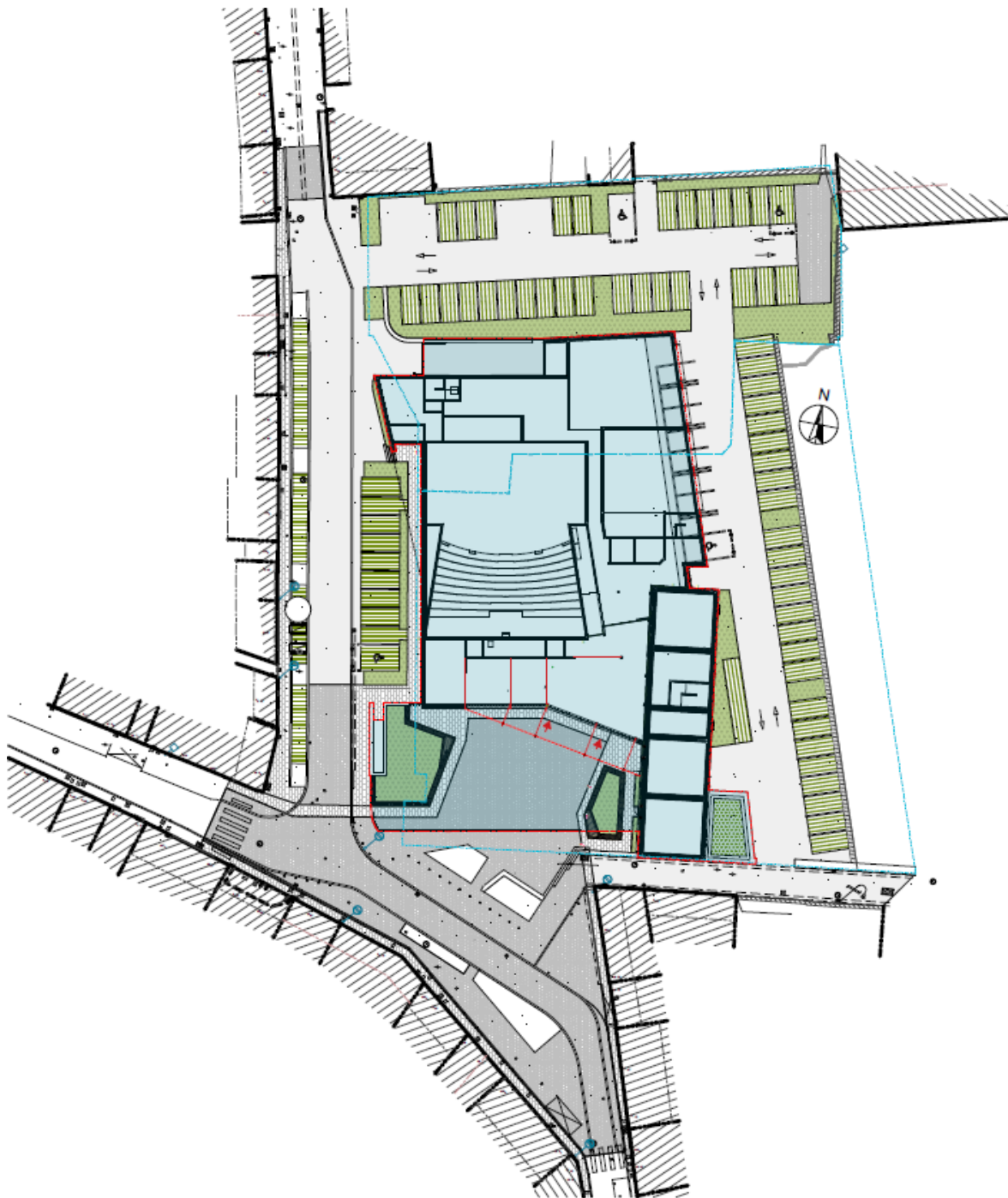
### ➤ Zone de déclassement



➤ Emprise cadastrale du projet du conservatoire intercommunal



➤ Plan d'aménagement des espaces extérieurs



➤ **Vues 3 D du projet de conservatoire intercommunal**

Vue place des écoles



Vue rue de Mellac

